

Une cabine de téléconsultation médicale en Pays Houdanais

La question de la désertification médicale en Pays Houdanais a été évoquée à plusieurs reprises en conseil communautaire et en conseil des Maires de la communauté de communes.

Un groupe de travail est en place et explore les différentes pistes envisageables. Ce groupe s'est récemment rendu à Mortagne au Perche pour connaître et évaluer la solution d'un « médicobus » qui y a été mise en place.

D'autres alternatives sont aussi étudiées, la mobilisation de locaux existants ou la construction d'un immobilier « médical » pour y accueillir des praticiens dans des conditions suffisamment attractives.

Les discussions continuent également avec le Conseil Départemental qui a mis la modernisation extension ou reconstruction du centre de santé de l'hôpital de Houdan comme une de ses priorités.

Chacune de ces différentes options sera longue à mettre en œuvre et coûteuse en investissement et en fonctionnement et il est prématuré de savoir si elles pourront être adoptées.

En attendant il faut avancer. Il faut offrir une solution même provisoire aux habitants du Pays Houdanais. Et la période récente a montré que la téléconsultation pouvait être une solution et rentrer dans les mœurs. De mode de consultation contraint en période de confinement, elle devient un mode de consultation choisi par certains patients et certains praticiens.

C'est pourquoi la CC Pays Houdanais a décidé de faire appel aux services de la société « Medadom » qui propose des unités de téléconsultation pouvant être très simplement et très rapidement installées et reliées à un réseau de 160 médecins qui délivreront une ordonnance en cas de prescriptions.

Ces bornes de téléconsultations demandent une localisation dans un local accessible aux PMR, doté d'un espace de confidentialité, relié à une liaison haut débit et équipé d'une imprimante. L'accueil et l'accompagnement doivent aussi être assurés.

Compte tenu de ces différentes conditions d'installation, il a été décidé d'implanter une unité dans les locaux de « La Passerelle » à Houdan. Cette unité a été installée par la société Medadom avec qui la CC Pays Houdanais a passé un contrat. Cette borne est opérationnelle et à votre disposition au 31 rue d'Épernon ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Après une période d'essai de l'ordre de six mois, une évaluation serait conduite et d'autres unités pourraient alors être implantées dans d'autres lieux du Pays Houdanais.